

CONFÉRENCE DES PARTIES UNIES
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
COP21-CMP11



SÉGOLÈNE ROYAL
PRÉSIDENTE DE LA COP21

FINANCE VERTE ET CLIMAT



L'action de la Présidence française de la COP 21



Les initiatives s'accélèrent en matière de finance verte pour la lutte contre le changement climatique



L'Accord de Paris a constitué une avancée considérable pour l'action pour le climat du secteur de la finance. Après les ratifications par de nombreux pays, dont les Etats-Unis et la Chine, et un vote favorable du parlement européen le 4 octobre, l'Accord va rentrer en vigueur.

L'enjeu climatique dans le secteur financier consiste à réorienter l'ensemble des flux financiers pour qu'ils soient compatibles avec l'objectif de limitation du réchauffement à 2°C.

Cet enjeu est énoncé explicitement par l'Accord de Paris en son article 2. Il se décline en 3 objectifs :

Accroître les financements verts à rythme soutenu

Pour cela, la suppression des freins aux investissements verts passe par :



- l'adoption de réglementations financières favorables ;
- la mobilisation des banques publiques et de développement pour catalyser les financements privés ;
- l'innovation et la création de produits de financement et services tels que les obligations vertes ou les labels verts
- la réduction des coûts d'information par une transparence accrue sur les données financières des entreprises.

Restreindre progressivement les financements d'actifs fortement émetteurs de CO2

L'analyse des risques portés par ces actifs est une clé pour y parvenir. La dynamique de transparence, de mesure et de suivi de ces risques est enclenchée (G20, task force Bloomberg, Montreal pledge, PDC, article 173 de la loi transition énergétique pour la croissance verte en France).

S'assurer de la compatibilité de tous les flux de financement avec ces objectifs

Cela suppose pour les institutions financières de hisser l'enjeu climatique au niveau de la stratégie des institutions financières. L'adoption de principes et le partage de connaissance peuvent en être les principaux leviers.

Je souhaite que ce rapport contribue à mettre en lumière toutes les actions menées dans le cadre de la finance verte depuis la COP21 et en faire un premier bilan lors de la COP22 à Marrakech.

*Présidente de la COP21
Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,
en charge des Relations internationales sur le climat*



Sommaire

Le chemin vers les 100 milliards de financement climat en soutien des pays en voie de développement.....	5
1.. Le Chemin a été clairement validé en G20	5
2.. avec les engagements pris par les Etats à la COP21, les outils financiers multilatéraux ont reçu un nouvel élan	7
Une réorientation de la finance qui s'accélère.....	9
1.. Des coalitions se sont créées pour travailler sur des engagements structurants	9
2.. Le marché des obligations vertes des acteurs prend un nouvel essor à l'occasion de la COP21	10
<i>Après avoir ouvert la voie avec les obligations vertes, les banques de développement se regroupent aujourd'hui pour définir des principes d'action pour les institutions financières</i>	10
<i>Les collectivités territoriales sont également très actives</i>	11
<i>L'annonce de l'émission d'une obligation souveraine verte en France va donner un nouvel élan</i>	12
3.. Des instruments régaliens qui font de la France une pionnière en matière de reporting climatique des investisseurs	12
4.. Des instruments de nature volontaire pour valoriser le financement de la transition écologique	13
Le prix du carbone remis à l'agenda en 2016.....	15
Discours de la présidence de la COP21 lors de l'événement « <i>Turning the Paris Agreement into Action</i> »	20
Les interventions de Ségolène Royal sur la finance verte et le climat en tant que présidente de la COP21	21



Le chemin vers les 100 milliards de financement climat en soutien des pays en voie de développement

1. LA FEUILLE DE ROUTE POUR LA MOBILISATION ANNUELLE DES 100 MILLIARDS DE FINANCEMENT CLIMAT VERS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Ségolène ROYAL, présidente de la COP21, se félicite de la publication le 14 octobre 2016 de la feuille de route concrète des pays développés pour la mobilisation annuelle de 100 milliards de dollars de financement climat vers les pays en développement d'ici 2020.

En 2009 à Copenhague, les pays développés s'étaient engagés à mobiliser annuellement 100 milliards de dollars de financement climat vers les pays en développement d'ici 2020, issus de diverses sources de financement public et privé. A l'occasion de la COP21, et grâce à l'impulsion de la présidence française de la COP21, des annonces financières d'envergure avaient été faites par de nombreux pays développés et des institutions financières internationales. **Le Président de la République française avait ainsi annoncé le passage du financement climat de la France d'environ 3 milliards d'euros en 2015 à 5 milliards d'euros en 2020, dont 1 milliard pour le financement de l'adaptation au changement climatique.**

Si la COP21 a accueilli avec satisfaction l'ensemble de ces annonces, elle a également demandé aux pays développés d'élaborer une feuille de route concrète démontrant l'engagement de ces derniers à respecter l'objectif des 100 milliards de dollars par an d'ici 2020.

La publication de la feuille de route, moins d'un an après la COP21 et en amont de la COP22 témoigne de la mobilisation et de la volonté des pays développés de respecter leurs engagements et donner le plus rapidement possible des indications aux pays en développement sur les montants de financement qui devraient être mobilisés en 2020. Cette feuille de route s'appuie sur un travail d'analyse et de projection réalisé par l'OCDE qui permet notamment :

- d'établir qu'au moins 67 milliards de dollars de financements publics, de sources bilatérales et multilatérales, seront disponibles en 2020 : c'est une augmentation de près de 25 milliards de dollars comparés aux niveaux des années 2013-2014 ;

- d'indiquer que, si les effets de mobilisation de la finance climat privée par la finance climat publique sont identiques à ceux de 2013-2014, plus de 90 milliards de



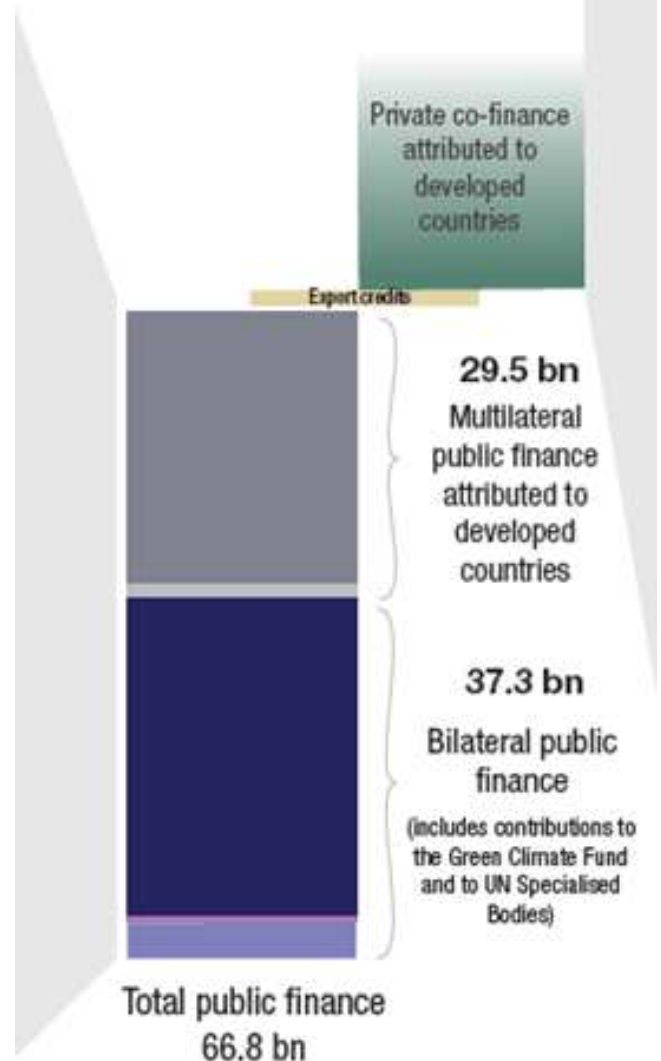
dollars de finance climat, publique et privée, devraient être mobilisés au total en 2020 ;

- quant au financement de l'adaptation, les financements publics qui y sont consacrés devraient doubler d'ici 2020 par rapport aux années 2013-2014.

Ces résultats positifs confortent la dynamique issue de la COP21 qui a été renforcée par l'entrée en vigueur rapide de l'Accord de Paris. Ils devront être poursuivis pour atteindre, voire dépasser la cible des 100 milliards de dollars. La feuille de route détaille à cet effet les actions que les pays développés mettront en œuvre pour respecter leurs engagements. Il sera notamment indispensable de poursuivre l'augmentation des financements climat publics et d'améliorer la mobilisation de la finance climat privée.

Ce soutien aux pays en développement est indispensable dans la poursuite et l'atteinte des objectifs de long terme de l'Accord de Paris, et devra être accompagné par une réorientation des flux financiers vers l'économie verte.

Projected public finance based on pledges as of September 2016.





2. LA MONTEE EN PUISSANCE DU FONDS VERT

Le G20 mobilisé

Au sommet du G20 d'Hangzhou début septembre 2016, une action forte des nations les plus développées a été prise en matière d'accompagnement financier des pays en voie de développement pour lutter contre le changement climatique :

« Nous pensons que des efforts pourraient être déployés pour mettre en place des signaux et des cadres d'action stratégiques clairs, promouvoir des principes volontaires sur les financements verts, élargir les réseaux d'apprentissage aux fins du renforcement des capacités, soutenir le développement des marchés locaux pour l'émission d'obligations vertes, promouvoir la coopération internationale pour faciliter les investissements transfrontaliers en obligations vertes, encourager et faciliter le partage d'informations sur les risques environnementaux et financiers et améliorer la mesure des activités liées aux financements verts et de leurs impacts. »

La présidence française de la COP21, en temps que membre, contribue à ce que le Fonds vert monte aussi en puissance : après un premier lot de projets approuvés juste avant la COP21 pour un montant de 168 millions de dollars, un second lot a été approuvé lors du dernier conseil de juin pour un montant de 257 millions de dollars, portant le portefeuille du Fonds à 17 projets pour un montant total de 425 millions de dollars.

La présidence française est mobilisée, aux côtés de ses partenaires, et en particulier des autres principaux contributeurs, pour que le fonds vert puisse pleinement jouer son rôle central dans le financement de la lutte contre le changement climatique. Pour réaliser cette ambition, les priorités suivantes ont été identifiées :

- passer au sein du Conseil du temps de la négociation au temps de l'action ;
- favoriser le renforcement des capacités opérationnelles du Fonds vert ;
- soutenir le financement et la mise en œuvre de projets de qualité à réel potentiel de transformation.



Exemples d'investissements du Fonds vert

Projet	pays/région	millions de dollars
Renforcement de la prévention des risques d'inondations brutales en cas de débordement de lacs glaciaires dans le nord du Pakistan	Pakistan	37,000
Promotion d'instruments financiers et de planification de l'utilisation des sols pour la réduction des émissions de carbone issues de la déforestation	Equateur	41,200
Facilité de financement d'énergie renouvelable dans les Caraïbes Orientales	Caraïbes Orientales	80,000
Projet de gestion intégrée des inondations au Sénégal	Sénégal	16,700
Développement de cultures d'arganiers en environnement dégradé	Maroc	39,300
Projet d'agriculture résiliente au changement climatique dans trois régions agricoles vulnérables du nord (CRAVE)	Namibie	9,500
Responsabiliser pour s'adapter : mise en place d'environnements résilients au changement climatique au travers d'une gestion communautaire des ressources naturelles en Namibie	Namibie	10,000
Facilités de financement des énergies renouvelables (SEFF)	Europe de l'Est, Afrique du Nord, Asie	378,000
Aménagement durable des paysages dans l'est de Madagascar	Madagascar	53,500
Programme universel d'accès à l'énergie verte (UGEAP)	Benin, Kenya, Namibie, Nigeria, Tanzanie	80,000
Programme d'action climat et de développement du solaire	Chili	49,000
Renforcement de la résilience des systèmes de gestion d'eau dans les zones agricoles vulnérables	Sri Lanka	38,000
Adaptation des zones côtières	Tuvalu	36,000
Soutien à des programmes d'adaptation et d'atténuation dans le bassin de la mer d'Aral	Tadjikistan / Ouzbékistan	19,000
Renforcement de la résilience des communautés côtières vulnérables	Vietnam	29,500
Renforcement des services hydro-météorologiques	Mali	22,800
Adaptation basée sur les écosystèmes	Gambie	20,500
Efficacité énergétique dans les bâtiments	Arménie	20,000
Financement de lignes de crédit pour inciter au développement de mesures d'efficacité énergétique à travers le réseau bancaire local	Salvador	21,700
Résilience des milieux humides dans la province de Datem del Marañon	Pérou	6,240
Projet d'intensification de l'utilisation de données climatiques à jour et de systèmes d'alerte précoce	Malawi	12,295
Projet d'accroissement de la résilience des écosystèmes et des communautés par la restauration des sources productives de zones salines	Sénégal	7,610
Intégration d'infrastructure résiliente face aux changements climatiques	Bangladesh	40,000
Fonds KawiSafi Ventures	Est Afrique	25,000
Green Bond Efficacité énergétique	LATAM + Caraïbes	22,000
Soutien aux communautés en situation de vulnérabilité au changement climatique - pénuries d'eau	Maldives	23,640
Projet d'approvisionnement en eau potable et de gestion des eaux usées	Fidji	31,040



Une réorientation de la finance qui s'accélère

1. DES COALITIONS SE SONT CREEES POUR TRAVAILLER SUR DES ENGAGEMENTS STRUCTURANTS

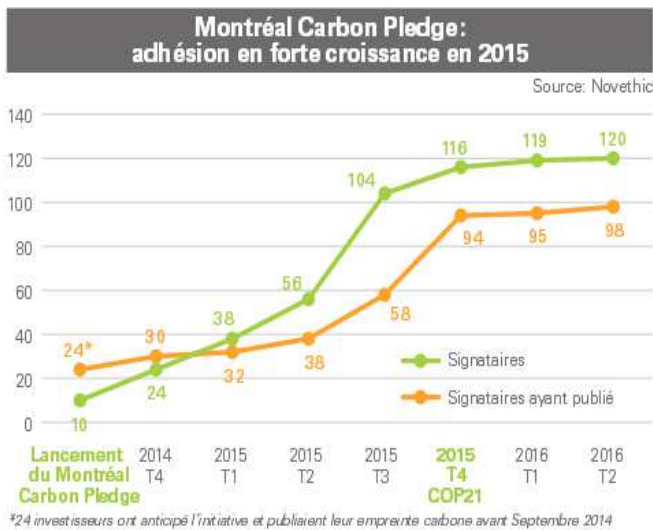
En 2015, un nombre croissant d'acteurs financiers ont annoncé des engagements au sein de coalitions, comme par exemple :

PRII Montréal PLEDGE Le **Montreal Carbon Pledge**, lancé en septembre 2014, réunit près de **120 investisseurs** fin 2015, avec 10 000 milliards de dollars d'actifs. Les investisseurs de cette coalition s'engagent à mesurer et publier annuellement l'empreinte carbone de leurs portefeuilles d'investissements.

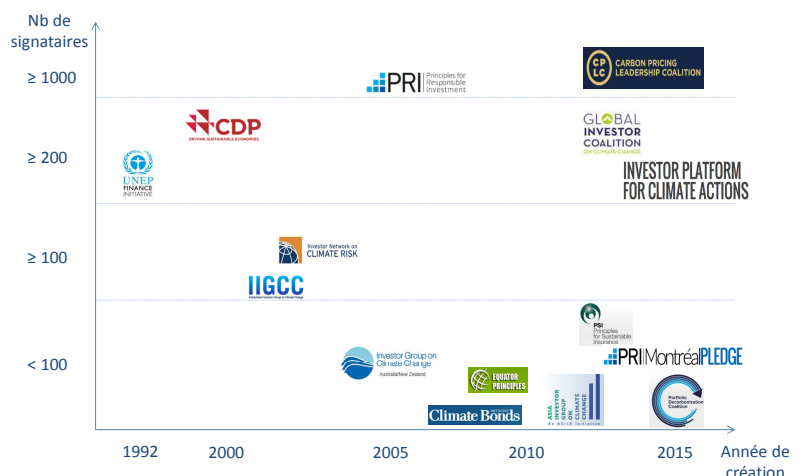
Carbon Disclosure Project (CDP), autour du thème « Mobiliser les marchés financiers pour doper l'économie bas carbone » regroupe 25 investisseurs, et représente à la fin de l'année 2015 des engagements portant sur un total de **600 milliards de dollars d'actifs, dépassant ainsi largement son objectif initial de 100 milliards de dollars.**

Désinvestissement : les engagements pris dans le cadre du mouvement de désinvestissement d'activités très carbonées ont pris de l'ampleur, avec un total de 3400 milliards de dollars au moment de la COP21.

Investissement dans l'efficacité énergétique : 106 banques, qui investissent un total de 250 milliards de dollars, et une douzaine d'investisseurs (qui représentent plus de 4000 milliards de dollars) se sont engagées à augmenter leur portefeuille en efficacité énergétique.



La **Portfolio Decarbonization Coalition** créée en 2014 sous l'égide de l'initiative finance du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du





2. LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS VERTES DES ACTEURS PREND UN NOUVEL ESSOR A L'OCCASION DE LA COP21

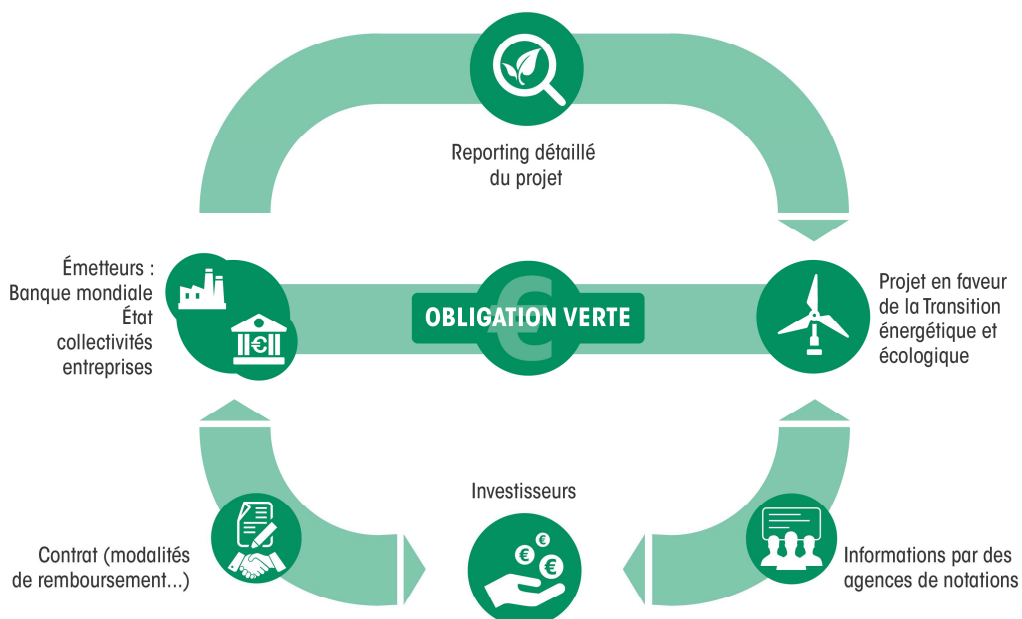
Le marché des obligations vertes a fortement évolué depuis sa création, et l'année 2015 a été l'occasion pour plusieurs pays émergents d'émettre leurs premières obligations vertes. Près de 42 milliards de dollars d'émissions ont été réalisées en 2015 dans le monde.

Le marché des obligations vertes a atteint un volume d'émissions de 35 milliards de dollars au premier semestre 2016 (source CBI), avec l'entrée en force des émetteurs et banques chinoises.

Après avoir ouvert la voie avec les obligations vertes, les banques de développement se regroupent aujourd'hui pour définir des principes d'action pour les institutions financières

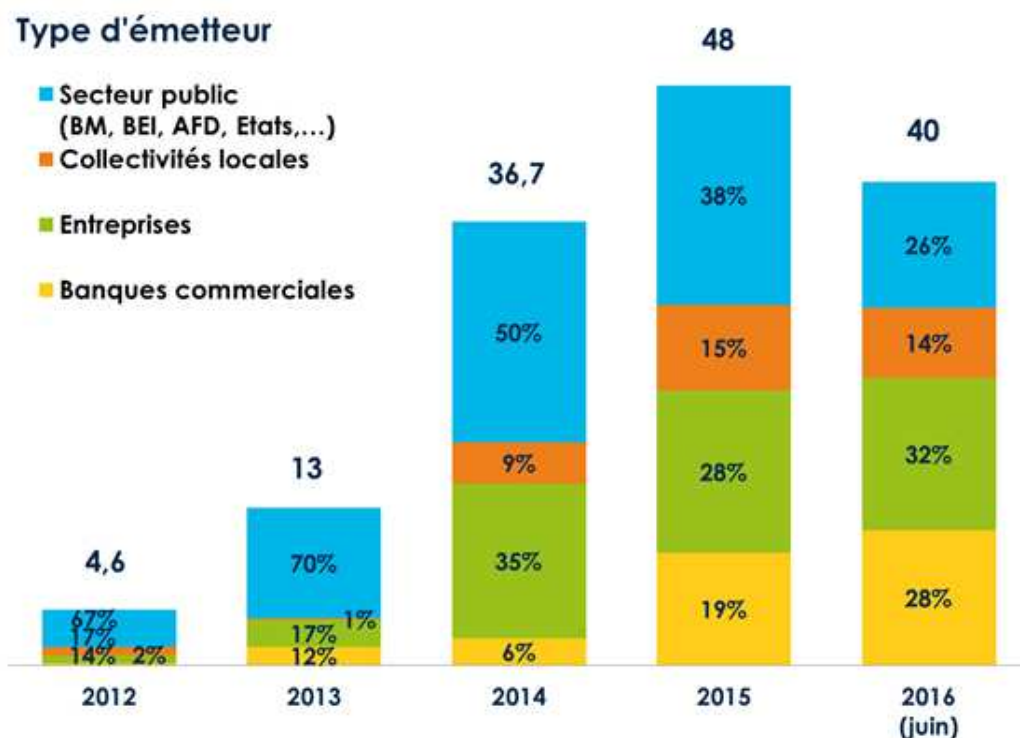
Les banques de développement ont eu un rôle moteur dans l'émission des obligations vertes. Lors de la COP21, des institutions financières du monde entier (Banque mondiale, BEI, Banque asiatique de développement, ...) se sont regroupées dans le cadre d'une initiative « Principes volontaires d'intégration de l'action pour le climat », plaçant ainsi le climat au cœur de leurs activités. 26 institutions financières ont aujourd'hui adhéré à l'initiative. Les 5 principes visent à s'engager, gérer, promouvoir, accroître les performances et rapporter sur la prise en compte des risques climatiques.

QU'EST-CE QU'UNE OBLIGATION VERTE ?





Répartition mondiale des obligations vertes par type d'émetteurs (volume annuel émis en milliards de dollars)



Source : Crédit Agricole, 2016

Les collectivités territoriales sont également très actives

Des régions pionnières comme l'Île-de-France, le Nord-Pas-de-Calais et Provence-Alpes-Cote-d'Azur, ont émis des obligations vertes pour financer des projets dans le domaine des transports en commun ou de la rénovation énergétique des bâtiments.

D'autres collectivités françaises (Paris, Essonne) et étrangères (New York, Göteborg, Oslo) suivent activement. À ce jour la démarche est menée par des collectivités de grande taille.

Pour appuyer ce mouvement, la conférence environnementale 2016 organisée par Ségolène Royal, la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer a invité à une plus forte implication de la part des collectivités territoriales. Celles-ci sont en effet incitées à émettre des emprunts obligataires publics verts via l'agence France locale (AFL).



L'annonce de l'émission d'une obligation souveraine verte en France va donner un nouvel élan

La France sera le premier pays à émettre une obligation souveraine verte (sous réserve des conditions de marché) conformément aux orientations fixées par le Président de la République de son allocution du 25 avril dernier à l'occasion de la 4^{ème} Conférence environnementale.

Cette opération de plusieurs milliards d'euros a vocation à financer notamment les investissements verts du 3^{ème} programme d'investissements d'avenir (PIA 3), programme qui sera inscrit dans le projet de loi de finances pour 2017 présenté cet automne.

Un groupe de travail interministériel, auquel participent mes services, a été créé pour définir les modalités d'émission de ces obligations qui s'inscriront dans le programme de financement de l'État mis en œuvre par l'Agence France Trésor pour 2017.

3. DES INSTRUMENTS REGALIENS QUI FONT DE LA FRANCE UNE PIONNIERE EN MATIERE DE REPORTING CLIMATIQUE DES INVESTISSEURS

Avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), **la France est devenue le premier pays au monde à rendre obligatoire la publication**, par les investisseurs, d'informations relatives à leur contribution aux objectifs climatiques et aux risques financiers associés à la transition énergétique et écologique.

La LTECV prévoit aussi de nouvelles obligations de reporting extra-financier, applicables aux investisseurs institutionnels. Ceux-ci doivent désormais communiquer sur les

moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

L'article 173 – VI de la loi de transition énergétique pour la croissance verte

La loi de transition énergétique pour la croissance verte, au VI de son article 173, a mis en place plusieurs dispositions visant à favoriser la prise en compte, par les investisseurs, des enjeux environnementaux, en particulier ceux liés au risque climatique, dans leur politique d'investissement.

Le décret n° 2015-1850 du 29 décembre 2015 pris en application du VI de l'article 173 demande aux investisseurs de décrire la prise en compte de ces enjeux, sans imposer de méthode prescriptive. Plus précisément, le décret étend aux investisseurs institutionnels l'obligation de rendre compte, dans leur rapport annuel, de la manière dont les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en compte dans leur politique d'investissement, en cohérence avec la stratégie nationale bas-carbone.

A ce titre, il concerne à la fois les aspects environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, avec un approfondissement des enjeux liés aux risques associés au changement climatique. Il est ainsi précisé que deux éléments ayant trait aux politiques climatiques figurent parmi les informations sur les aspects environnementaux :

- *la prise en compte de l'exposition aux risques climatiques, via notamment la mesure des émissions de gaz à effet de serre des actifs détenus ;*
- *la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique et écologique, contribution qui est notamment appréciée au regard de cibles indicatives définies, en fonction de la nature de leurs activités et du type de leurs investissements, en cohérence avec la stratégie nationale bas-carbone.*



4. DES INSTRUMENTS DE NATURE VOLONTAIRE POUR VALORISER LE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

En décembre 2015 lors de la COP21, le label Transition énergétique et écologique pour le climat (TEEC) a été lancé. Il est d'ores et déjà un succès et suscite un véritable intérêt au plan européen. A ce jour, 8 fonds ont été labellisés pour un montant total avoisinant le milliard d'euros.

En juin dernier, à l'occasion de la 4ème session du Business Dialogue, le Prix international du meilleur reporting climatique pour les investisseurs a été annoncé. Il permettra d'identifier des pratiques pionnières, ce qui aura pour conséquence de favoriser l'émulation et, donc, l'innovation. Il sera remis le 28 octobre.

Le 26 septembre dernier, à l'occasion de l'ouverture de la semaine de la finance responsable, la création du label « Financement participatif pour la croissance verte » a été annoncée. Ce label a pour objectifs de valoriser le financement participatif pour les projets œuvrant en faveur de la transition énergétique et écologique, et de garantir la transparence du projet (implication des citoyens, suivi du projet sur la durée...) et sa qualité environnementale.

Le label « Transition énergétique et écologique pour le climat » (TEEC)

Le label TEEC a été lancé à l'issue de la conférence bancaire et financière de juin 2014, en complément du label ISR (Investissement Socialement Responsable). Une longue période de concertation a permis de co-construire ce label avec l'ensemble des parties prenantes concernées. Le label s'appuie sur deux principes novateurs :

- *le concept de part verte des activités des entreprises ;*
- *la mesure de l'impact environnemental de ces activités.*

Le label exige :

- *un investissement important des fonds labellisés dans les entreprises et projets relevant de la transition énergétique et écologique ;*
- *une mesure de l'empreinte environnementale réelle du portefeuille, par le biais d'indicateurs d'impacts dans les domaines du changement climatique, de l'eau, des ressources naturelles et de la biodiversité ;*
- *une gestion active de tout risque majeur de controverse environnementale, sociale ou de gouvernance.*

Le label est donc un outil essentiel pour :

- *identifier les fonds d'investissement qui financent l'économie verte ;*
- *inciter à la création de nouveaux fonds verts ;*
- *faciliter le reporting des entreprises sur la part verte de leurs activités.*

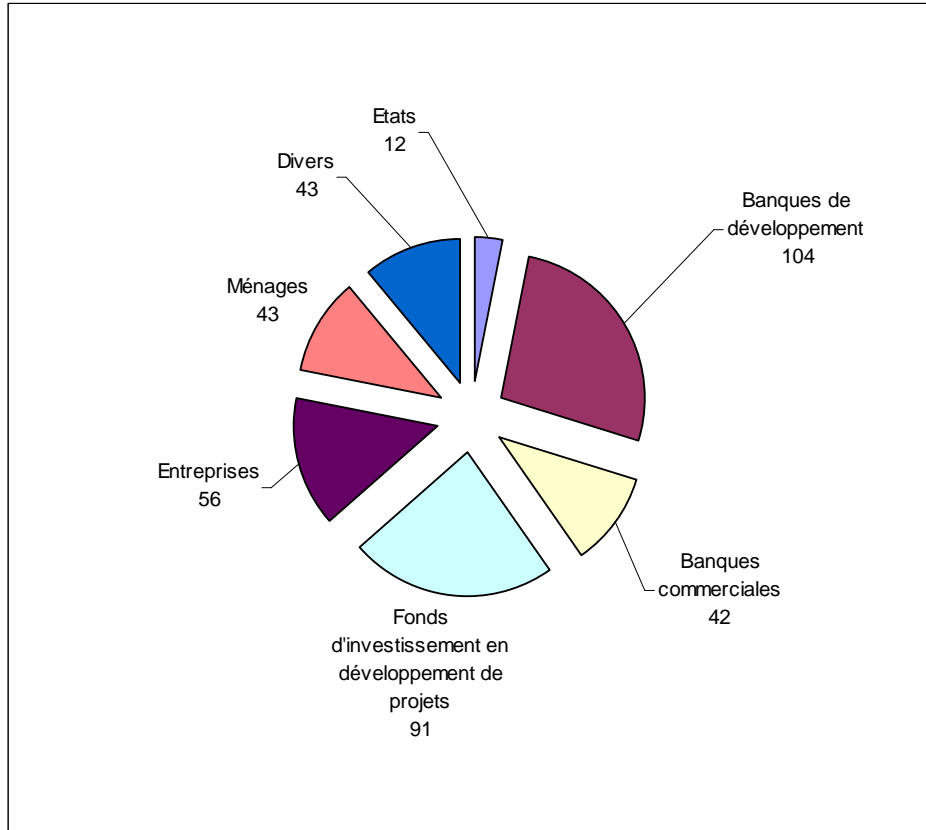
Le label « Financement participatif pour la croissance verte »

Ce label poursuit les objectifs de valoriser le financement participatif pour les projets œuvrant en faveur de la transition énergétique et écologique, de garantir la transparence du projet (implication des citoyens, suivi du projet sur la durée...) et d'apporter des informations sur la qualité environnementale du projet. Il concerne toutes les formes de financement participatif via les plateformes Internet : dons, prêts, capital, obligations et bons de caisse, pour toutes les tailles de projets, du plus petit (moins de 15 000 euros) au plus gros.

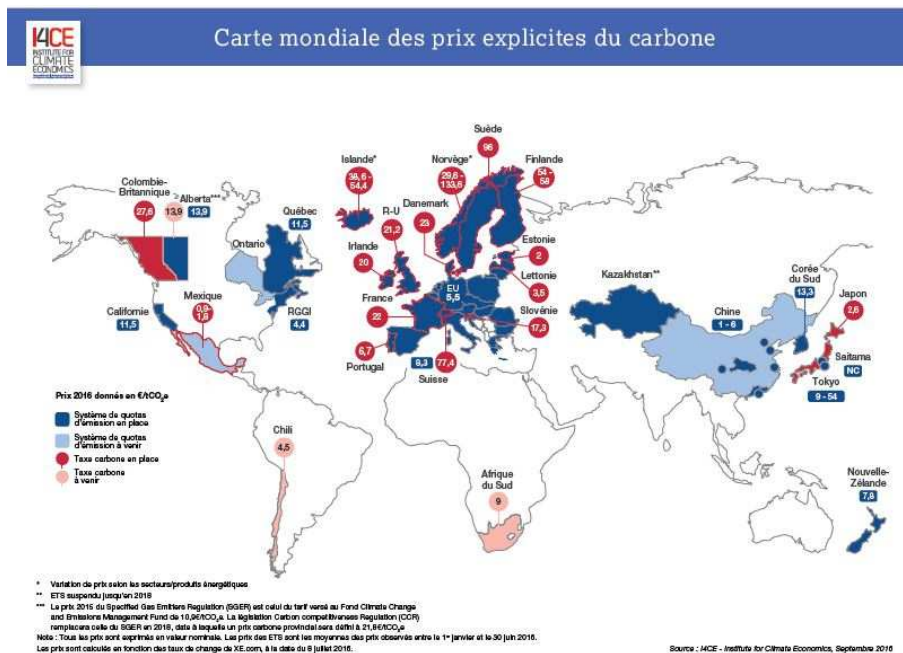
FINANCE VERTE ET CLIMAT : L'ACTION DE LA PRESIDENCE FRANÇAISE DE LA COP21



Panorama mondial de la finance climat, 2015, d'après Climate Policy Initiative (en milliards de dollars, pour un total de 391 Md\$)



Panorama mondial des marchés carbonés





Le prix du carbone remis à l'agenda en 2016.

Ségolène Royal, ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat et présidente de la COP21, s'est fortement mobilisée en faveur de la tarification du carbone, porté par l'Accord de Paris sur le climat à la COP21, en cours de ratification.

Les instruments économiques et financiers qui conduisent à donner un prix au carbone, explicitement ou implicitement, permettent d'émettre des signaux clairs sur les bénéfices à émettre moins de carbone ou, de façon symétrique, sur le coût que les émissions de GES font porter à la société. En cela, ils concourent à accélérer la transition énergétique.

L'accord de Paris et les décisions qui l'accompagnent reconnaissent la valeur sociale, économique et environnementale de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (§108) et les vertus incitatives des instruments de tarification du carbone (§136). Ces textes établissent les conditions pour que ces instruments puissent être utilisés pour atteindre des objectifs climatiques de manière transparente et efficace par les pays qui le souhaitent.

Le 21 avril 2016 lors de la cérémonie de signature de l'Accord de Paris, six chefs d'État et de gouvernement, un maire et un gouverneur d'État, de concert avec les dirigeants du Groupe de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ont déclaré qu'il faut accélérer et accroître la tarification du carbone à l'échelle mondiale pour que soient respectés les engagements pris à Paris, lors de la COP21.

François Hollande, Président de la République, France

« La première page de l'ère post carbone est en train de s'écrire sous présidence française de la COP. Précurseur, le Panel s'est donné pour mission d'avancer dans cette voie. Il nous faut désormais rendre les niveaux de tarification carbone cohérents avec l'objectif de l'Accord de Paris, étendre le champ des émissions couvertes, et entamer une convergence des dispositifs de prix carbone. »

Ségolène Royal, Présidente de la COP21

« Le prix du carbone est un outil essentiel pour mettre en œuvre l'Accord de Paris. J'encourage les États et les entreprises à rejoindre la coalition pour le leadership en matière de tarification du carbone (CPLC) pour mutualiser les bonnes pratiques. »



La tarification du carbone, quel que soit l'instrument utilisé, apparaît largement comme un signal dont nous avons besoin pour :

- accélérer la transition bas carbone de nos économies ;
- garder une chance de limiter la hausse des températures bien en deçà de 2°C (voire 1,5°C) ;
- profiter des co-bénéfices de l'action climatique en matière de santé, de sécurité énergétique et de croissance verte.

En tant que co-présidente de la coalition mondiale pour le prix du carbone, Ségolène Royal a apporté tout son soutien politique pour que cette coalition unique puisse faire prospérer la tarification de par le monde. L'objectif de la coalition de faire passer la couverture des émissions de gaz à effet de serre par un prix du carbone de 12% en 2015 à 25% en 2020, puis 50% en 2030 va dans le sens de l'accélération souhaitée.

En juin 2016, Ségolène Royal, en tant que présidente de la COP21 a organisé un événement de haut niveau de la coalition mondiale pour le prix du carbone qui a pointé l'importance de l'utilisation des revenus carbone pour en favoriser l'acceptabilité, en transformant les coûts du prix du carbone en nouvelles opportunités. Cet événement a été suivi d'un "business dialogue" sur les défis de la tarification du carbone et du reporting du risque climat pour les entreprises.

Jean Tirole, prix Nobel d'économie 2015, à l'occasion du forum sur le prix du carbone le 10 juin 2016



« La manière appropriée d'appliquer un prix du carbone fait l'objet d'un débat entre les économistes. Le problème est complexe et implique forcément des désaccords sur les détails, ce qui explique que les controverses perdurent. Mais cette division entre économistes est vraiment secondaire. Une taxe carbone, collectée par les différents pays, apparaît comme un outil bien plus efficace que l'engagement volontaire. Les États pourraient imposer un prix commun, dans la mesure où tous les autres en feraient autant, et les recettes nationales issues de cette taxe pourraient être réutilisées en interne. Des transferts en faveur de pays en développement ou réticents, par exemple par le biais du Fonds vert pour le climat, permettraient de contrer tout sentiment d'injustice. »

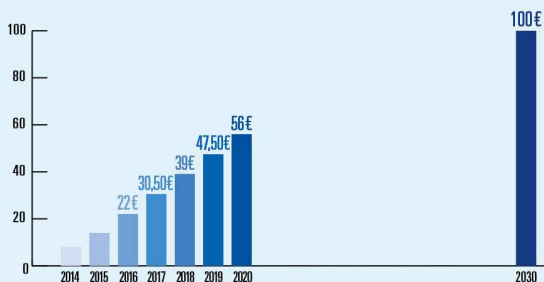


Les instruments publics

■ UN PRIX DIRECT SUR LE CO₂

Pour minimiser le coût de la transition bas carbone, le plus simple est en théorie de faire payer directement le prix du carbone aux pollueurs :

⑩ **via un dispositif de taxe** dont le produit peut être réutilisé pour réduire la fiscalité par ailleurs : ainsi la taxe carbone en France (ou la composante carbone des taxes intérieures sur la consommation des produits énergétiques d'origine fossile) n'aboutira globalement pas à un alourdissement de la fiscalité. Elle s'élevait en 2015 à 14,50 euros la tonne et elle est de 22 euros en 2016. La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit une trajectoire de taxe croissante : 56 euros en 2020 et enfin 100 euros en 2030 ;



Évolution prévue de la taxe carbone en France

⑩ **ou via un marché de quotas d'émission**, dans lequel les installations qui émettent plus que le quota d'émissions de CO₂ qui leur est alloué sont obligées d'en acheter sur un marché et sont donc pénalisées financièrement pour rattraper leur surplus d'émissions, tandis que les installations qui réduisent leurs émissions peuvent revendre leurs quotas non utilisés sur ce marché et bénéficier ainsi de revenus ; en Europe, un marché de quotas a été mis en place pour les secteurs de l'énergie et de l'industrie qui sont les plus gros émetteurs de CO₂. La tonne de CO₂ s'y échange à environ 6 euros aujourd'hui. Pour pallier la faiblesse de ce signal prix qui est insuffisant pour stimuler les investissements bas-carbone, la France a proposé la mise en place d'un corridor de prix. Un tel mécanisme encadrerait l'évolution du prix du marché entre un minimum et un maximum et améliorerait ainsi la prévisibilité du prix du carbone, créant une incitation forte en faveur des investissements bas-carbone. Dans la mise en œuvre de ce corridor, l'Union européenne pourrait s'inspirer des expériences internationales, comme l'utilisation d'un prix de réserve sur les enchères sur plusieurs marchés carbone d'Amérique du Nord.

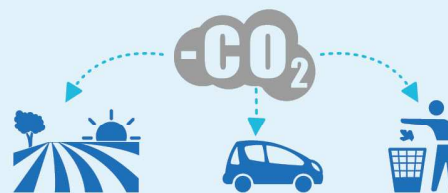


■ DES SUBVENTIONS AU CO₂ ÉVITÉ

En pratique, les instruments les plus utilisés sont ceux qui récompensent les émissions évitées via des subventions aux investissements bas carbone. Ces subventions prennent notamment la forme de mécanismes de soutien aux énergies renouvelables et de crédits d'impôts pour favoriser l'efficacité énergétique.

■ LA RÉGLEMENTATION

Pour les secteurs où il n'existe pas de prix explicite, comme l'agriculture, les transports ou les déchets, la norme peut refléter un prix implicite du carbone, celui auquel la mesure tendant à réduire les émissions aurait été mise en œuvre spontanément par les acteurs économiques. Par exemple, pour les transports, il faudrait un prix au-delà de 100 €/tonne, et donc difficilement acceptable, pour inciter à modifier les comportements ou inciter les constructeurs automobiles à réduire fortement la consommation d'essence des moteurs. Il est donc utile de réglementer pour accélérer le processus et susciter des ruptures technologiques.



■ LA VALEUR TUTÉLAIRE DU CARBONE

Pour guider ses choix d'investissement en matière d'infrastructure, l'État intègre dans l'analyse socio-économique des projets une « valeur tutélaire du carbone ». Cette valeur a été estimée en France d'une trentaine d'euros aujourd'hui à 100 euros en 2030. Elle correspond au prix estimé du carbone qu'il faudrait mettre en place pour atteindre l'objectif national de diviser par 4 les émissions de GES d'ici 2050.





Les instruments privés

Dans le cadre du dialogue de haut niveau entre entreprises et gouvernements sur les négociations climatiques mis en place à l'initiative de la présidence française, la *Business climate Week*, dont une session a été organisée à Paris en mai 2015, a montré que le prix du carbone n'était plus un tabou pour les entreprises et que nombre d'entre elles (25 réseaux représentant 6,5 millions d'entreprises) sont prêtes à s'engager en faveur d'un prix du carbone.

■ UN PRIX INTERNE DU CARBONE

Certaines entreprises intègrent déjà un prix du carbone dans leur modèle économique, sans attendre sa mise en place par les pouvoirs publics. Ce prix peut être fixé en fonction du niveau de prix sur les marchés carbone, en se calquant sur la valeur tutélaire du carbone ou encore selon des critères qui sont propres à l'entreprise.

Les émissions de carbone sont ainsi comptées comme des coûts, ce qui donne un avantage aux projets relativement moins émissifs. Cela permet d'inclure le risque climat dans les décisions et d'anticiper les évolutions réglementaires qui pourraient affecter la rentabilité future des entreprises qui ne s'y seraient pas préparées.

En France, la loi de transition énergétique pour la croissance verte crée l'obligation pour les investisseurs institutionnels de rendre compte à leurs souscripteurs de l'exposition aux risques climat de leur portefeuille et de la contribution à l'objectif climat (article 173 de la loi).



■ DES MARCHÉS DE COMPENSATION VOLONTAIRE

Certaines entreprises adoptent une approche plus volontariste en s'imposant une forme de taxation interne de leurs activités carbonées. Le revenu de cette taxe interne est ensuite réinvesti en projets d'efficacité énergétique internes ou en projets de compensation carbone sur des marchés volontaires du carbone.



■ LE DÉSINVESTISSEMENT DU SECTEUR DES ÉNERGIES FOSSILES

Le secteur financier connaît également une formidable prise de conscience des risques que les changements climatiques pourraient faire peser sur sa stabilité. En témoigne le mouvement croissant, parmi les grands gestionnaires d'épargne, vers un désinvestissement des secteurs du charbon et plus largement des énergies fossiles, dont la rentabilité à long terme est menacée.

Le Président de la République a annoncé le 10 septembre 2015 l'arrêt des crédits export de la France pour les centrales à charbon sans dispositif de stockage opérationnel.





Ségolène Royal a aussi confié une mission à Pascal Canfin (Directeur de WWF France), à Alain Grandjean (co-fondateur de Carbone 4) et à Gérard Mestrallet (Président d'ENGIE) pour faire des propositions pour aligner les prix du carbone avec l'accord de Paris à différentes échelles. **Le rapport remis à la présidente de la COP21 en juillet 2016** fait ainsi des propositions à l'échelle mondiale pour élargir la tarification du carbone, à l'échelle européenne pour renforcer le signal prix envoyé par le marché de quotas européen en instaurant notamment un corridor de prix, à l'échelle de la France pour accélérer la sortie du charbon en instaurant un prix plancher de carbone sur le marché électrique.



Les conclusions de ces travaux seront prolongées à l'échelle internationale par la mise en place d'une commission scientifique mondiale chargée de définir une trajectoire indicative de valeurs sociales du carbone alignées avec l'objectif des 2°C (voire 1,5°C).

Cette commission sera présidée par Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie. Révéler de telles valeurs ne signifie pas imposer un prix du carbone. Cela revient en réalité à fournir une information sur la richesse créée, par une action climatique collective ambitieuse, en termes environnementaux bien sûr, mais aussi sanitaires et économiques. Disposer de repères quantitatifs sur un corridor de valeurs peut avoir un puissant effet politique pour élargir la coalition pour le prix du carbone. A terme, ces valeurs, peuvent jouer un rôle d'attracteur des prix du carbone effectifs, de la même manière qu'en France la "valeur tutélaire du carbone" a servi de référence pour définir la trajectoire de la contribution climat énergie.

Discours de la présidence de la COP21 lors de l'événement « *Turning the Paris Agreement into Action* »

Lors de son discours à la Banque Mondiale, le jeudi 14 avril 2016, Ségolène Royal, Présidente de la COP21 a rappelé les enjeux des engagements de l'Accord de Paris sur le climat

Concrètement, nous devons mobiliser tous les lieux de décision au service de l'action pour le climat.

- *Les Etats qui ont la responsabilité de la ratification et des NDC : comment concrétiser les actions pays par pays ; je compte sur vous, ministres des finances pour accompagner ce mouvement !*
 - *Les entreprises et les investisseurs : ce sont eux qui sont les garants de la transition énergétique, c'est la grande nouveauté de la Cop21 pour appliquer l'accord de Paris.*
 - *Les territoires et les villes avec les grandes coalitions qui se sont formées lors de la COP 21. Dans le monde, une grande partie des investissements publics dépend des villes et des territoires.*
 - *Les ONG et les citoyens, à la fois pour s'assurer que la parole donnée à Paris est respectée et parce que, comme le disait Henri David Thoreau : « personne n'a la responsabilité de tout faire, mais chacun doit accomplir quelque chose »*
- *S'agissant de la finance : trois chantiers nous attendent :*
 - *Les financements publics : beaucoup a été promis lors de la COP. Les banques multilatérales ont pris la mesure des efforts à fournir. Je félicite la Banque mondiale pour le plan d'action présenté à ses administrateurs récemment et notamment sa déclinaison africaine.*
 - *Les financements privés : beaucoup a été fait en peu de temps, comme par exemple la coalition pour la décarbonation des portefeuilles – 600Md\$ d'actifs, dépassant largement son objectif initial de 100Md, et plus largement les efforts du gouverneur Carney pour alerter les milieux financiers sur la question du risque climatique. En tant que présidente de la COP, je souhaite aussi que l'on prenne la mesure des opportunités de la croissance verte et de l'économie bleue.*
 - *La tarification du carbone, avec une grande mobilisation des Etats et des entreprises. Comme présidente de la CoP, je pense que ce grand mouvement doit s'organiser autour de trois principes :*
 - *Un prix suffisamment élevé pour changer les comportements.*
 - *Un prix stable et prévisible pour donner de la visibilité aux acteurs économiques et financiers.*
 - *Un prix coordonné, comme le propose la Banque mondiale, pour en faire un instrument de cohésion et non de concurrence.*

Pour la réussite de l'accord, mon message final est simple :

- *Nous devons agir vite.*
- *Nous devons agir de manière juste, parce que beaucoup de promesses ont été faites et notre action doit être guidée par la justice écologique.*
- *Nous devons agir ensemble, parce que l'accord de Paris a été un grand moment de consensus de la communauté internationale et nous devons conserver l'esprit de Paris.*

Les interventions de Ségolène Royal sur la finance verte et le climat en tant que présidente de la COP21

**BUSINESS DAY
LE 4 DECEMBRE 2015**

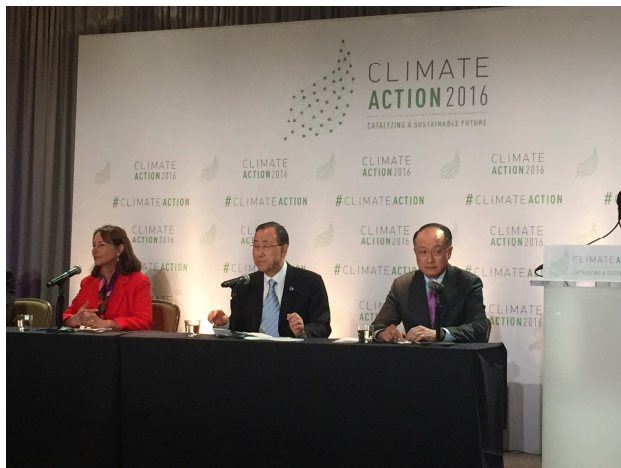


**ASSEMBLEES DE PRINTEMPS FMI BANQUE MONDIALE
LE 14 AVRIL 2016**



FINANCE VERTE ET CLIMAT : L'ACTION DE LA PRESIDENCE FRANÇAISE DE LA COP21

CLIMATE ACTION 2016 LES 5 ET 6 MAI 2016 A WASHINGTON DC



COLLOQUE CPLC SUR LE PRIX DU CARBONE LE 10 JUIN 2016



FINANCE VERTE ET CLIMAT : L'ACTION DE LA PRESIDENCE FRANÇAISE DE LA COP21

BUSINESS DIALOGUE LE 10 JUIN 2016 A L'ELYSEE - PARIS



© Présidence de la République

Ségolène Royal
@RoyaSegolene

Abonné

L'Accord de Paris intègre négociations sur prix du carbone et lui donne une valeur sociale
#COP21 #BusinessDialogue



RETWEETS 48 JAIME 51

15:38 - 10 juin 2016

Ségolène Royal
@RoyaSegolene

Abonné

Ns devons conduire une réflexion sur l'utilisation des revenus générés par prix du carbone #BusinessDialogue #COP21



RETWEETS 34 JAIME 44

15:39 - 10 juin 2016

34 44

Ségolène Royal
@RoyaSegolene

Abonné

Le prix du carbone est un outil essentiel pour accélérer les politiques de
#TransitionÉnergetique #BusinessDialogue



RETWEETS 47 JAIME 58

16:07 - 10 juin 2016

FINANCE VERTE ET CLIMAT : L'ACTION DE LA PRESIDENCE FRANÇAISE DE LA COP21

CLIMATE BUSINESS SUMMIT LES 28 ET 29 JUIN 2016 A LONDRES

**BUSINESS
& CLIMATE**

SUMMIT 2016 • LONDON

BROUGHT TO YOU BY THE CLIMATE GROUP



Ségolène Royal @RoyalSegolene · 28 juin

#BusinessClimate j'appelle les entreprises à se doter d'un prix interne du carbone & à rejoindre la Coalition #COP21

Business & Climate



47 57

TASK FORCE SUR LA FINANCE CLIMAT – G20 – FSB LE 12 SEPTEMBRE 2016 A PARIS



**CLIMATE WEEK
LES 19-21 SEPTEMBRE 2016 À NEW YORK**

CLIMATE WEEK NY^oC

**LANCEMENT DE LA SEMAINE DE LA FINANCE RESPONSABLE
LE 26 SEPTEMBRE**



**REMISE DU PRIX INTERNATIONAL DU MEILLEUR REPORTING CLIMATIQUE
INVESTISSEURS**

LE 28 OCTOBRE 2016 A PARIS



COP21

PRIX INVESTIR 2°

**Prix international du meilleur reporting climatique Investisseurs
Ministère de l'Environnement**

**CLIMATE FINANCE DAY
LE 4 NOVEMBRE 2016 A CASABLANCA**



**CLIMATE
FINANCE DAY
2016**



Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris
Tél. 33 (0)1 40 81 21 22